

« Les sociétés européennes au Moyen Âge :  
modèles d'interprétation, pratiques, langages »  
François Menant, ENS, Séminaire 2010-2011

Séance 14, 11 mars 2011:  
« Peut-on parler de consommation populaire ? »

**Olivier Mery (Paris-I)**

**Tissus et vêtements en Provence à la fin du Moyen Âge :  
s'habiller et marquer son statut social ?**

**Rapide présentation du contexte :**

Je travaille sur la société et l'économie à la fin du Moyen âge d'une petite région provençale centrée autour d'un bourg, Reillanne. Sa localisation, mais aussi sa taille et les activités qui s'y déroulaient le placent dans une position intermédiaire entre les villes d'Apt, de Forcalquier et de Manosque.

Cet espace est bien documenté par des registres notariaux, mais aussi par les archives municipales de Reillanne, notamment fiscales, qui peuvent fournir une image de la stratification des richesses à partir du début du XV<sup>e</sup> siècle (**fig.1**). On peut l'observer sur ce graphique. Les élites rurales sont formées par de la très petite aristocratie, mêlée à des familles enrichies dans le commerce du bétail et du vin. Au bas de l'échelle sociale se trouvent des individus qui possèdent quelques terres, une ou deux têtes de bétail mais qui doivent probablement se salarier pour subvenir à leurs besoins. Un groupe assez conséquent existe entre les deux ce qui nous montre l'existence de conditions de vie assez variées.

Ce village a déjà été étudié par une chercheuse polonaise, D. Poppe sous la direction de G. Duby à la fin des années 60. C'est un travail de qualité, dépassé sur certains points mais qui me sert comme base pour développer des approches plus novatrices. Concernant la stratification sociale, Mme Poppe insiste à plusieurs reprises sur le fait que les écarts de richesses sont surtout lisibles dans la possession foncière mais assez peu dans la culture matérielle. Elle remarque que seules les femmes les plus fortunées disposent de bijoux, mais que ceux-ci bien que de valeur sont négligeables par rapport au reste de leur patrimoine.

**Quels critères pour évaluer la consommation ?**

Ce choix a été principalement guidé par des critères documentaires. Il fallait pouvoir trouver un marqueur, pas forcément quantitatif, mais qui permettait une mise en série et des comparaisons. Il fallait donc s'assurer de choisir des éléments qui reviendraient fréquemment et sous une forme comparable.

Traiter de la consommation à partir des actes notariés n'est pas un sujet aussi évident que ce que l'on pourrait croire. Les registres de notaires comportent des actes de vente de biens meubles, et en particulier de grains ou autres denrées alimentaires, de tissus mais ceux-ci sont, dans mon cas, minoritaires et à utiliser avec prudence. En effet dans ces actes ce qui est enregistré, ce n'est pas la vente en soi mais le fait que cette vente ait entraîné une opération de crédit. Deuxième problème : à partir des années 1340-1350 ces actes de crédits deviennent relativement rares dans les archives notariales et sont consignés dans les registres privés des marchands qui n'ont pas été conservés. Il subsiste quelques actes mais leur présence indique une transaction exceptionnelle.

Les inventaires après décès sont un autre type d'acte qui peut être utilisé pour aborder ce problème avec quelques précautions. A côté des listes d'ustensiles et de draps, qui me semblent plus relever de la culture matérielle que de la consommation à proprement parler, on trouve des indications de provisions alimentaires ou de produits textiles. D'une part ces indications sont loin d'être systématiques mais en plus il n'est pas certain que l'on puisse les comparer. D'autre part l'importance de certains stocks en vin, en denrées alimentaires mais aussi en laine ou en fil fait plus penser à une activité de production, dépassant les besoins domestiques que de consommation personnelle.

Pour résumer, il fallait un indicateur avec des mentions fréquentes d'achat, et non de possession. Pour répondre à ses exigences, je me suis posé la question des biens meubles cédés en dots. Ces dots peuvent apparaître dans les contrats de mariage mais aussi dans les quittances ou encore dans les testaments des époux ou des pères. En effet la dot est sensée composer la part d'héritage des femmes et leur moyen de survie en cas de veuvage.

Dans la Provence du bas Moyen âge, la dot typique est en argent. La somme totale est fixée dès le contrat de mariage ainsi que le détail des annuités qui pouvait engager la famille de l'épouse pendant en moyenne 5 à 12 ans, c'est assez variable. Les variations de montant total sont assez conséquentes d'un florin à 400 dans mon corpus. Dans ce cas il s'agit d'une somme qui permettrait d'acheter plus d'une demi-douzaine de maisons avec étages, ou une quarantaine de vaches.

Il existe également des dots composées de biens immobiliers et mobiliers nombreux sans complément en numéraire. Dans ces cas, il peut s'agir d'un mariage en gendre : les parents de la fiancée n'ont pas d'enfants mâles, et ils lèguent une part de leur bien à une ou plusieurs filles non-dotées qui en général se partageront le reste des biens à la mort des parents. Les remariages sont une autre occasion de rencontrer ce type de dotation. Dans ce cas la femme constitue elle-même sa dot avec tout ce qu'elle possède. Hormis ces deux cas les dots en biens immobiliers sont quasi inexistantes.

Les dots comprennent fréquemment un trousseau, un ensemble de linge à la taille très variable d'une à deux pièces jusqu'à plusieurs draps, des nappes, un lit en bois, un coffre et des ustensiles de cuisine. Ces dots peuvent comprendre des objets précieux, colliers et divers bijoux mais ils n'apparaissent que dans une élite limitée à quelques familles. Le problème de ces objets est qu'ils ne correspondent pas à ce que l'on pourrait qualifier de consommation. Rien n'indique qu'ils aient été achetés à l'occasion du mariage. C'est même probablement le contraire, ils représentent une accumulation d'objets sur le long terme et qui plus est une

part doit être fabriquée dans un cadre domestique à partir de matières premières achetées ou non.

En revanche de nombreux actes de mariage, environ la moitié mentionnent un vêtement, une robe, qui devra être donnée le jour des noces (**fig. 2**). Ce vêtement est peut-être acheté, mais souvent on mentionne surtout le prix par canne du tissu à utiliser, voire encore plus explicitement le notaire indique dans huit, non pas un vêtement mais une longueur de tissu à acheter dans le but de confectionner une tenue de noces. Si dans la plupart des cas c'est encore le père de la mariée qui paye cet achat, le futur marié peut aussi y participer, parfois jusqu'à la moitié de la dépense.

L'étude de ces vêtements de mariage me semble a priori une des meilleurs façons d'aborder la question de la consommation, que j'ai compris comme l'acquisition d'un bien pour satisfaire ses besoins propres et non pas pour produire ou échanger. Il ne s'agit pas d'une consommation courante ou quotidienne, mais d'une consommation ostentatoire en vue d'une occasion particulière. Il faut noter que dans les cas de remariage féminin on peut offrir à nouveau de quoi faire un vêtement.

On peut se poser la question des variations entre les sommes engagées dans ces robes. Y a-t-il comme pourrait le laisser penser D. Poppe une différence moins importante que ce que l'on pourrait observer en analysant la propriété foncière ? On aurait ainsi l'image d'une société locale où les individus mettent en retrait leurs différences sociales par rapport à des contrastes économiques plus marqués. Au contraire, si les individus tiennent à montrer leur fortune dans leur vie sociale, ce qui donnerait l'image d'une société rurale plus stratifiée.

### Typologie des vêtements de mariée

Il n'est pas forcément évident de voir à quoi correspond le vocabulaire employé. Il existe une appellation générique *rauba sponsale* ou *rauba nuptiale* qui est dominante à partir de la fin du XIVe siècle. Avant, on trouve des termes plus précis qui permettent de distinguer un vêtement de corps, la *tunica* ou de pièces que l'on met par-dessus, une *cotardia*, ou un *mantellum*. Ces deux derniers ne sont pas équivalents puisque l'on peut trouver les deux dans le même contrat. On peut encore rencontrer un terme employé au début du XIVe siècle qui celui de *guardacossum*, également un vêtement qui se met par-dessus. Au-delà de ces termes, on trouve parfois des dénominations plus précises, par exemple dans un acte de 1351 : *Rauba de scarlata rubea* (*gardacossum* et *mantellum*) et *Rauba completa de violeta* (*gardacossum* et *mantellum*) (mariage d'Isnardetus Galabruni et Alaysieta). Par opposition, on trouve parfois un simple *mantellum* ou une *tunica* mais il est difficile de savoir si dans ce cas il s'agit d'un habit plus simple ou d'une notation plus évasive de la part du notaire.

Il n'y a que 5 mentions de la quantité de tissu à utiliser pour le vêtement. Dans 4 cas il s'agit de 2 cannes, environ 4 mètres pour faire une *cotardia* ou une *rauba* mais un acte mentionne 3 cannes pour faire une *cotardia* et un autre vêtement non identifié. Encore une fois, l'indication n'est pas suffisante pour sortir de l'anecdote.

En revanche les qualités de tissu peuvent être fixées par les parties lors de la conclusion du contrat de mariage. Cette indication est peut être qualitative, parfois sommaire « de boni panni » ou parfois plus explicite selon ce que peut le donateur ou selon la volonté de la future mariée ce qui est peut paraître un indice intéressant. Le graphique suivant (**fig. 3**)

montre la répartition de ces dépenses<sup>1</sup>. Il y a un léger biais documentaire dans ce graphique puisqu'il ne prend pas en compte la dimension chronologique. Entre 1350 et 1370, on a trois mentions de prix assez bas mais au sinon je n'ai pas l'impression que des différences de conjoncture économique ou monétaires viennent perturber les comparaisons.

Le vêtement de noces moyen est constitué de deux cannes de tissu, achetées entre 2 et 3 florins par canne. Les écarts peuvent sembler assez modestes, par rapport aux écarts que l'on observe entre les montants d'allivements ou les montants des dots ou si on les compare à des prix immobiliers ou de bétail. Ils sont en revanche plus significatifs si on les compare à des prix de biens courants, de grain ou de tissu ordinaire ou même de petites parcelles.

On ne dispose que de peu d'indications de prix sur les tissus (hors vêtement de mariage) pour la période après la peste. Ces trois mentions sont assez proches de ce que l'on trouve pour les robes de mariées mais il faut penser à leur caractère exceptionnel.

### **Comparaison des robes avec d'autres indicateurs**

Le tableau suivant compare les dépenses en vêtements pour la future mariée avec les montants des dots en argent (**fig. 4**).

Je dois préciser que ce tableau est à affiner, il faudrait prendre en compte la dimension chronologique. En effet dans les exemples de petites dots et de robes de moindre prix, trois viennent de la période 1350-1370. D'autre part, il faudrait également rentrer en ligne de compte les localités d'origine de chacune des parties impliquées dans le mariage.

On peut commencer par mettre en relation les indications données sur les vêtements de noces avec le montant de la dot même. Sans être automatique, on a l'impression d'une corrélation forte avec le montant de la dot comme l'indique la diagonale. Cependant si l'on regarde les dots versées correspondant à une robe de 6 florins on voit un large éventail. Il est intéressant de comparer des cas « anormaux », qui se détachent de la diagonale.

C'est le cas des 9 florins de dépense en 1404 pour une dot de 35 florins: un tailleur marie sa fille à un individu qui devient cordonnier. Dans l'acte suivant on voit le gendre recevoir en acapte de sa grand-mère un grand nombre de biens. Intéressant car les côtes fiscales sont bonnes (70 pour lui et 40 pour beau père) mais pas surelevées...

L'idéal aurait été de poursuivre cette enquête, mais je n'ai retrouvé aucun autre tailleur (un seul à ce moment) et pas de cordonnier dotant ses filles...

Il paraît prématuré de conclure après ce début d'enquête, j'aurais voulu comparer plus d'individus mais les cas intéressants ne correspondent pas forcément à des individus sur lesquels la documentation est suffisante.

---

<sup>1</sup> Avec le recul, je pense que j'aurais dû faire preuve de plus de prudence dans mes équivalences entre prix total du vêtement et prix du tissu à la canne. Ici sauf mention explicite j'ai considéré que la quantité de tissu était de 2 cannes. J'aurais du construire deux tableaux différents quitte à perdre en visibilité.

**Bibliographie sommaire<sup>2</sup>**

- Coulet, N., *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute Provence au XIV<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1992.
- Courtemanche, A., *La richesse des femmes, patrimoines et gestion à Manosque au XIV<sup>e</sup> siècle*, Montréal, 1993.
- Drendel, J., *Les stratégies de mariage dans la Provence rurale : la région de Trets, 1292-1350*, dans *Le petit peuple dans l'Occident médiéval, terminologies, perceptions, réalités*, Boglioni, P., Delort, R., Gauvard, C. (dir.), Paris, 2002
- Poppe, D., *Economie et société d'un bourg provençal au XIV<sup>e</sup> siècle, Reillanne en Haute Provence*, Wrocław, 1980.
- De Ribbe, C., *La société provençale à la fin du Moyen âge d'après des documents inédits*, Paris, 1898.

---

<sup>2</sup> Comme je l'ai souligné en séminaire, j'ai peu consulté la bibliographie pour privilégier les données brutes. Il faudrait que je re-consulte ces références.

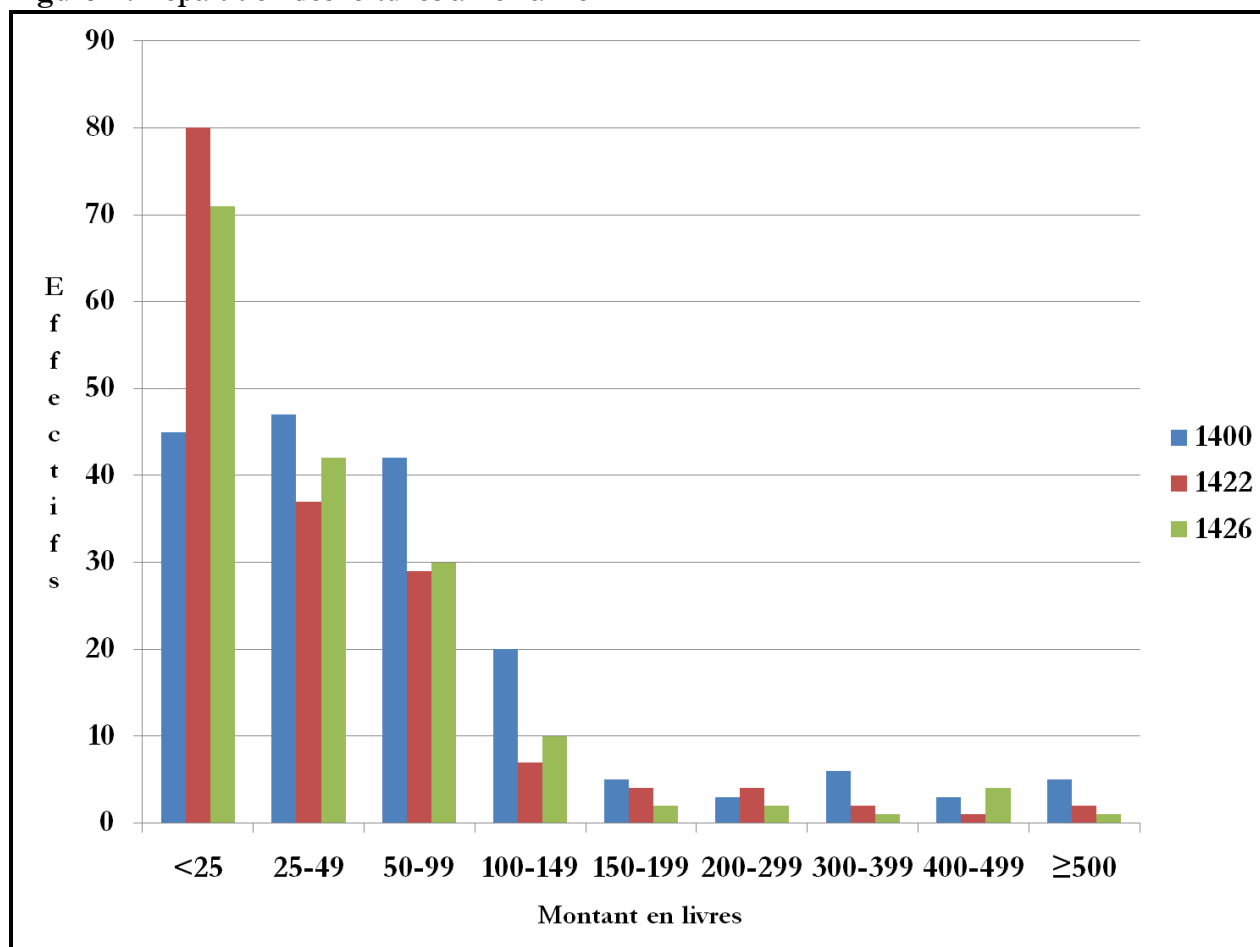
Figure 1 : Répartition des fortunes à Reillanne<sup>3</sup>

Figure 2 : Actes mentionnant des dots

	Nombre total d'actes	Mentions de vêtements à faire/acheter	Mentions de tarifs
Mariages	138	69	44
Quittance de dot	113	7	2
Testaments	162	6	5

<sup>3</sup> Données issues des registres d'allivrement, ADAHP, E dep 160-7

Figure 3 : Prix des robes de mariée

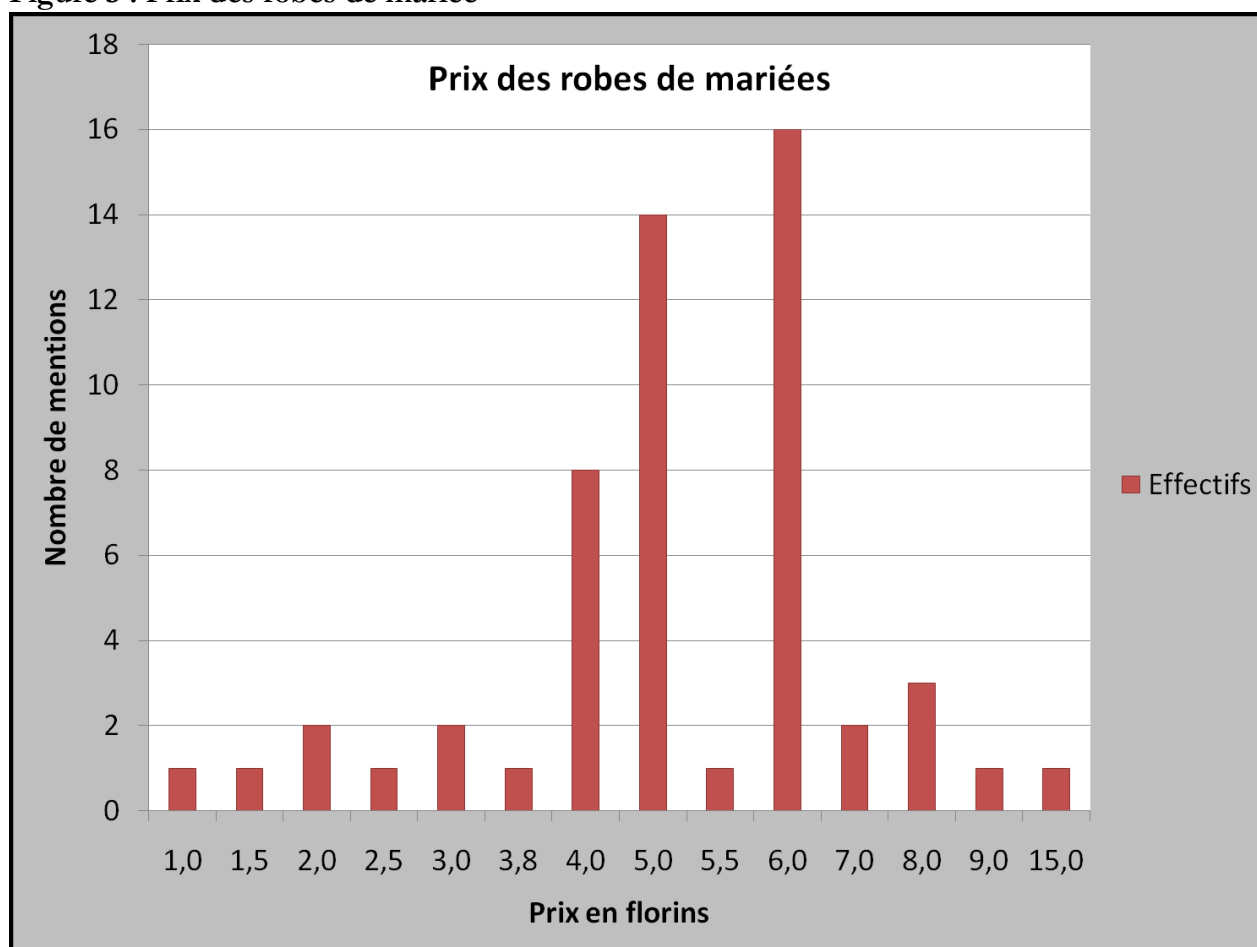


Figure 4 : Robes de mariées en fonction du montant des dots

Dot	dot<19	20<Dot<39	40<dot<59	60<dot<99	100<dot<149	Dot>149
1	1					
1,5	1					
2	2					
2,5			1			
3	1	1				
3,8			1			
4		6	2	1		
5		5	5	1		
5,5			1			
6		4	7	1	2	
7			1	1		
8				2	1	
9		1				
15						1
Capacités			1			
Volonté			1			
Une à Volonté + une à 5 ou 6 F			1	1		
Non précisé	1	10	6	2		4
Précision de qualité ou nombre			1	1	1	